

44 - Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté (CRIJ) - Versement d'un premier acompte de la subvention 2015

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 21 janvier 2013, a décidé de poursuivre le partenariat avec le CRIJ pour les années 2013-2015 à travers une nouvelle convention d'objectifs et de moyens à partir de son projet associatif et de ses objectifs renouvelés : dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information, valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets des jeunes, agir dans la complémentarité.

L'avenant programmatif et financier 2015 sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Il est prévu dans l'article 8 de la convention, le versement d'un premier acompte correspondant au 3/12^{ème} de la subvention versée l'année précédente avant le vote définitif de la subvention de fonctionnement annuelle.

Il est donc proposé le versement d'une avance de 3/12^{ème} de la subvention de fonctionnement votée en 2014, soit 13 263 €.

En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à attribuer au CRIJ un premier acompte sur la subvention de fonctionnement 2015 d'un montant égal au 3/12^{ème} de la subvention 2014 soit 13 263 €.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE et M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2015.